



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de vaccins anti-grippaux

Question écrite n° 33993

Texte de la question

M. Vincent Rolland appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie constatée de vaccins antigrippaux dans les pharmacies. Le Gouvernement a lancé ces dernières semaines une nouvelle campagne de vaccination antigrippale massive avec pour priorité la vaccination des personnes les plus fragiles et des soignants. L'objectif affiché est visiblement d'approcher les 75 % de couverture vaccinale. Pour ce faire, une production de 30 % de doses supplémentaires, par rapport aux 12 millions de doses consommées lors de la précédente campagne 2019-2020, a été commandée. Or des pharmaciens de toutes les régions du territoire métropolitain rapportent avoir écoulé, dès les premiers jours, plus de 5 millions de doses, soit la moitié de ceux délivrés en 2019. Les pharmaciens de ville ont annoncé, mardi 20 octobre 2020, être, pour 60 % d'entre eux, en rupture de stock. Chaque année, la grippe saisonnière touche des millions de personnes. Elle entraîne des dizaines de milliers de passages aux urgences et fait plusieurs milliers de morts. Par conséquent, il souhaite que le Gouvernement donne des informations sur la situation et garantisse que les stocks de doses seront suffisants pour permettre à tous ceux qui le souhaitent d'être vaccinés cette année contre la grippe saisonnière.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandés, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorités. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33993

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8147

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4423